## Questions orales

M. MacGuigan: Monsieur l'Orateur, sans doute la confusion découle-t-elle de la désignation d'un groupe ou d'un comité. En fait, des discussions ont eu lieu entre les députés de l'arrière-ban de tous les parties. S'ils n'avaient pas été officiellement désignés par leurs partis respectifs, ils n'en ont pas moins exprimé leur propre opinion et celles d'autres députés de leurs partis.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence est en train d'examiner une question de privilège. C'est le député d'Oshawa-Whitby qui l'a soulevée alléguant que son parti n'avait en aucune façon participé à des discussions ou à des négociations préalables à la présentation du bill. Quoi qu'il en soit, une observation vient d'être formulée à l'encontre de cette allégation. J'en reviens donc, sans la trancher ni tenter de la trancher, à la question de privilège qui a été soulevée en bonne et due forme, et sans même l'accepter en tant que telle—la question soulevée est substantielle et revêt une importance considérable dans le débat sur le bill qui nous ramène précisément à la question originale de savoir si, lorsque la Chambre est saisie d'un bill, les conditions de ce bill peuvent faire l'objet de questions au cours de la période des questions orales.

[Français]

## L'HABITATION

LE RÉGIME D'ÉPARGNE-LOGEMENT—LA PARTICIPATION DES CAISSES POPULAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Étant donné le régime d'épargne-logement proposé dans le discours sur le budget, et compte tenu du fait que les caisses populaires ont été les premières à offrir des prêts hypothécaires à l'ensemble de la population, le ministre peut-il dire à la Chambre si les caisses populaires seront habilitées à offrir des régimes d'épargne-logement du gouvernement fédéral au même titre que les banques à charte?

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, bien qu'il me soit impossible de fournir la liste définitive de ces investissements, j'entends recommander que la liste des fonds admissibles soit allongée par voie réglementaire qui sera en quelque sorte analogue aux investissements qui sont admissibles à participer au régime enregistré d'épargne-logement. Cette liste comprendrait notamment les dépôts faits à une coopérative de crédit ou à une caisse populaire, les parts acquises dans une société de fonds mutuels, et les unités d'une société de fonds mutuels.

## L'ÉNERGIE

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES FORCES MARÉMOTRICES DE LA BAIE DE FUNDY—LES ENTRETIENS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MAINE

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Sauf erreur, le ministre a rencontré aujourd'hui des hauts fonctionnaires de l'État du Maine au sujet de l'aménagement des forces

marémotrices de la baie de Fundy et d'autres questions connexes. Est-il en mesure d'informer la Chambre de l'état de ces entretiens et des événements à venir?

**(1500)** 

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, cette rencontre était simplement un premier contact avec les représentants du Maine. Nous avons discuté de l'aménagement du fleuve Saint-Jean, de l'incidence possible de l'aménagement des forces marémotrices de la baie de Fundy et, également, des ports pétroliers en eaux profondes sur la côte est. A la suite de cette rencontre, nous avons décidé d'avoir d'autres contacts officiels, dont j'informerai la Chambre de temps en temps. Je remercie le député de m'avoir permis d'introduire le sujet.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DU SIM— LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre a maintenant eu la possibilité d'examiner les preuves relatives aux accusations de recours à la violence, à l'intimidation, et le reste, au sein du Syndicat international des marins; il a pu également examiner la lettre de son homologue de l'Ontario traitant du même sujet; voudrait-il nous dire si, à son avis, il existe des motifs justifiant l'ouverture d'une enquête sur les activités du Syndicat au cours des mois et années passés? Dans la négative, quelles sont ses raisons?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore eu le temps d'examiner à loisir les documents présentés par le bureau du solliciteur général de l'Ontario et de voir si des élements nouveaux viennent s'ajouter à ce que nous connaissions déjà. Naturellement, en même temps, certaines enquêtes sont encore en cours.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice? Le gouvernement a, par le passé, ordonné des enquêtes sur des irrégularités assez semblables à celles qu'on reproche au Syndicat international des marins; le ministre voudrait-il nous dire s'il a examiné les preuves exigées alors avant l'ouverture de ces enquêtes et s'il n'en existe pas actuellement suffisamment pour justifier la même mesure dans le cas présent? Les preuves étaient-elles avant l'institution des autres enquêtes plus ou moins importantes que celles dont nous disposons actuellement? Je pose cette question parce que le ministre persiste à affirmer qu'il a besoin de plus de temps avant de décider si une enquête sur les agissements du SIM se justifie.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il importe de prendre le temps de bien examiner jusqu'au moindre énoncé des faits avant de prendre une décision. Il s'est déjà présenté des cas où il existait de nombreuses preuves d'irrégularités sérieuses, et où le mouvement ouvrier et les entreprises concernées insistaient pour avoir une enquête. Mais dans le cas présent il n'y a à peu près rien de tout cela. Je le dis sans vouloir préjuger de la nécessité de faire une enquête. Pour l'instant, les éléments de preuves sérieux dont nous disposons concernent en grande partie des faits de carac-